

# LE MANIFESTE DES RÉFORMATEURS

**Adopté par le Congrès du Mouvement  
Réformateur, le 1<sup>er</sup> septembre 2002, à Rochefort**

**1<sup>re</sup> partie : Le Manifeste  
2<sup>e</sup> partie : Les droits et devoirs de la citoyenneté**

Daniel Ducarme  
Ministre d'Etat  
Président du Mouvement  
Réformateur

**1<sup>re</sup> partie**

# **Le Manifeste**

# LE MANIFESTE

Notre monde évolue, notre société change, notre existence en est affectée. Ces évolutions sont intenses, profondes et radicales.

Le politique a le devoir d'y répondre.

En Europe et dans le monde, le moment est propice pour insuffler de nouvelles idées politiques. Le collectivisme fait s'écrouler les pays qu'il domine. Les abus du capitalisme peuvent aujourd'hui vider de sa force la démocratie libérale et nuire à l'économie de marché. L'écologisme politique, au nom d'a priori doctrinaux, prive l'individu et la société d'avancées économiques et de progrès technologiques utiles à son bien-être. L'extrémisme nationaliste porté par l'extrême droite conduit au repli identitaire, anéantit les libertés démocratiques et met en péril la paix dans le monde. Quant à l'intégrisme religieux, il menace l'autorité de l'Etat, garant du pluralisme des convictions, et ne peut qu'anéantir, par obscurantisme, l'émancipation des femmes et des hommes.

Aujourd'hui, le rôle des institutions publiques est de donner à chacun la capacité de s'accomplir librement avec bonheur, sérénité et perspective. Chacun est en droit d'obtenir de cette nouvelle puissance publique qu'elle lui garantisse sa liberté d'initiative et assume en conséquence, avec détermination, son rôle régulateur pour :

- la démocratie et le gouvernement du bien public ;
- l'économie et la gestion des ressources financières ;
- la protection sociale et la garantie de sécurité d'existence ;
- la culture et l'acquisition des connaissances ;
- la famille et le bien de l'enfance ;
- le travail et la créativité entrepreneuriale ;
- l'environnement et la sauvegarde du milieu ;
- la science et les modifications génétiques ;
- l'Europe, la mondialisation et l'évolution géopolitique mondiale.

La puissance publique moderne doit se fonder sur un mouvement politique nouveau qui rompt avec les comportements du passé. Il faut en finir avec les nostalgies et le repli résigné de tous ceux qui n'ont pas encore pris la mesure

des modifications profondes de la société. Il faut en finir avec des attitudes partisans fondées sur des intérêts de classe, avec la tension entretenue d'un groupe social contre un autre, avec la suffisance d'une culture contre une autre.

Aujourd'hui, être réellement réformateur, progressiste et démocrate, c'est partager avec chacun les bienfaits du progrès social, politique et économique. C'est être convaincu que tous les citoyens, quels que soient leur origine ou leur statut social, doivent se voir reconnaître un rôle dans la société sur base de leurs capacités et de leurs aptitudes.

Notre dynamique politique est celle de la réconciliation de chaque personne et de la société. Cette dynamique réformatrice refuse tout autant l'égoïsme que le collectivisme. Elle est une exigence de réconciliation de chaque individu avec lui-même et avec la société, de l'acceptation du citoyen d'assumer des devoirs en reconnaissance des droits que lui garantit la société.

Nous entendons convaincre les citoyens que les valeurs démocratiques sont des droits imprescriptibles dont la pérennité exige des devoirs.

## ***Des institutions modernes, voies de la réconciliation***

Etre **Réformateur**, c'est opter pour des institutions publiques modernes qui réconcilient les antagonismes du passé autour d'un projet commun tourné vers l'avenir. Ce n'est pas vouloir la réforme pour la réforme, mais la réforme pour le progrès. C'est appeler chacun à adhérer et à mettre le cap sur des réformes, à y contribuer, à les façonner et à les faire aboutir. **Etre Réformateur**, c'est contribuer à un destin collectif en assurant son épanouissement personnel.

Le **Mouvement Réformateur** est l'espace de rassemblement de tous les citoyens, femmes et hommes, qui veulent construire une société où chacun peut vivre libre et s'épanouir dans la sécurité. Une société où l'on valorise l'effort et où chacun a sa place. Une société qui assure son développement durable en s'appuyant sur la connaissance scientifique et la maîtrise technologique.

Les Réformateurs doivent se rassembler en un large mouvement de réconciliation de la société afin de la dynamiser. Un **Mouvement Réformateur** de bien commun et d'ouverture sociale, politique, économique, philosophique et religieuse, scientifique et culturelle.

## ***Un contrat d'adhésion citoyenne***

Le **Mouvement Réformateur** trouve son fondement dans l'idéal de liberté qui a fondé la démocratie libérale dans laquelle nous vivons.

Cette démocratie libérale ne s'est pas faite en un jour. Elle concentre en elle l'expérience du passé. Elle tire avantage du travail et des investissements réalisés. Elle a consolidé les grands principes qui l'ont fait naître : l'égalité civile, le respect des libertés, l'assurance des droits fondamentaux et le respect de la neutralité confessionnelle de l'Etat.

Le libéralisme a été partie prenante de chacune des grandes réformes requises par le développement de la société : la démocratie parlementaire, le suffrage universel, l'enseignement obligatoire, la sécurité sociale, l'égalité entre hommes et femmes... Sa force vitale est le respect de la liberté de l'être humain. Liberté qui est toujours au cœur du libéralisme authentique,

celui qui tend à concilier démocratie, initiative, justice sociale et éthique politique.

Aujourd'hui, face au désengagement des citoyens et à la montée des extrémismes, notre système démocratique doit proposer un **nouveau contrat d'adhésion** qui protège la liberté, l'égalité et la solidarité, et appelle l'effort individuel, la responsabilité publique et l'engagement social.

## ***Les 7 piliers de la Réforme***

Le rassemblement des réformateurs PRL, FDF, MCC et PFF ainsi que d'adhérents directs, réunis au sein du **Mouvement Réformateur**, propose au citoyen ce nouveau **contrat d'adhésion citoyenne** fondé sur sept piliers.

### **1. L'éthique de la réconciliation**

L'effondrement du communisme a mis fin aux utopies révolutionnaires conduisant à l'anéantissement des sociétés elles-mêmes et des personnes. Le socialisme n'a pas fait la démonstration de sa capacité à conjuguer le développement économique et la protection sociale. Telle est la cause de la régression des partis de gauche en Europe. Mais laisser les seules lois du marché – la « main invisible » – régler les rapports humains ne conduirait qu'à faire triompher la loi du plus fort.

L'éthique de la réforme que nous revendiquons doit réconcilier liberté et égalité, les fonder en un socle commun de références : celles d'un libéralisme politique et social, une idéologie de la citoyenneté libre, solidaire et responsable.

### **2. La citoyenneté : la dimension politique de l'être humain**

Le moment est venu de bâtir la société sur base de la pleine dimension politique du citoyen, du libre exercice de ses devoirs et de la jouissance de ses droits. Une société où hommes et femmes ont les mêmes droits et les mêmes devoirs, en toute égalité et respect mutuel.

L'idéologie réformatrice, qui donne à l'être humain accès à la société de la connaissance, lui permet d'exercer pleinement sa dimension citoyenne et sa capacité politique. Par la formation et l'éducation, elle l'émancipe, elle lui donne le droit à l'intelligence sous toutes ses formes, à l'exercice de son esprit critique, à la libre expression de sa pensée et de ses convictions et donne à chacun la possibilité de développer ses capacités. Pour l'idéologie réformatrice, la citoyenneté est l'affirmation de la primauté du politique sur les seuls rapports économiques et sociaux.

### **3. Une puissance publique réformée qui libère la citoyenneté**

Au cours des siècles précédents, l'organisation de nos sociétés a instrumentalisé l'être humain en le plaçant avant tout dans un processus de production économique et de dépendance sociale. Aujourd'hui, grâce aux avancées sociales, à l'éducation et au développement de la société de la connaissance, l'homme est devenu un citoyen responsable, capable de poser un jugement réfléchi sur le monde qui l'entoure. La puissance publique peut et doit dès lors concentrer son action sur la défense des droits de la citoyenneté : droit de décision, droit à l'éducation, droit à la santé, droit à la qualité de vie, droit à la sécurité, droit à la diversité...

Toute mission de la puissance publique exercée par les différentes composantes de l'Etat doit garantir ces droits.

### **4. Un modèle social qui valorise la responsabilité**

La réconciliation sociale est possible si elle se fonde sur la volonté de chacun d'assumer sa part de responsabilités. La pleine et entière citoyenneté est inséparable de l'effort personnel. Le modèle social nouveau doit garantir la juste répartition des richesses afin d'aider les plus faibles et permettre leur émancipation sans décourager les plus créatifs et les plus entrepreneurs.

Cette volonté doit conduire la puissance publique à reconnaître le mérite de l'effort, que ce soit à l'école ou dans la société. Elle doit traiter équitablement les citoyens et permettre à chacun de valoriser ses aptitudes et le fruit de son travail.

La puissance publique doit bénéficier des moyens nécessaires pour assurer notre modèle européen de sécurité sociale.

### **5. Un modèle économique balisé**

Le pouvoir économique ne peut être concentré entre les mains d'un petit nombre d'acteurs qui pourraient se soustraire au contrôle démocratique et abuser de leur puissance au détriment de l'intérêt général.

Dans le cadre d'institutions démocratiques, la puissance publique, tant au niveau national qu'europpéen et mondial, doit être dotée de moyens de contrôle et de sanction afin d'organiser la saine concurrence et la maîtrise éthique des flux financiers.



Les règles bancaires, financières et fiscales doivent encourager et protéger l'innovation, notamment dans les Petites et Moyennes Entreprises, vecteurs de dynamisme économique et d'emploi.

## **6. Un socle commun de valeurs**

La démocratie libérale intègre et concilie pleinement les aspirations individuelles et les besoins collectifs.

La citoyenneté requiert un socle commun de valeurs, encore renforcées par la participation active des citoyens au débat politique :

- la primauté de la personne humaine et sa dignité ;
- l'égalité entre hommes et femmes ;
- l'égalité des droits et des chances pour tous ;
- le respect des libertés fondamentales ;
- la responsabilité ;
- la solidarité sociale ;
- le travail ;
- la liberté d'entreprendre et de créer ;
- la sauvegarde de l'environnement ;
- le libre choix du mode de vie (famille, école, médecin, associations, médias...) ;
- la liberté de pensée et d'expression ;
- la tolérance et le droit à la différence ;
- la participation active des citoyens au débat politique.

## **7. Une action politique moderne**

Attentive aux mutations de la société, la réforme est un mouvement évolutif permanent. Chaque citoyen a le droit d'y participer quelles que soient sa condition, ses origines, ses convictions.

Le ***Mouvement Réformateur*** est celui du renouveau citoyen, qui vise à répondre aux préoccupations quotidiennes de chacun.

Fort d'une telle approche, le ***Mouvement Réformateur*** réaffirme ses principes d'humanisme démocratique : la neutralité de l'Etat face aux choix de vie, la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, la garantie des droits et devoirs des citoyens, le pluralisme philosophique et religieux.

## ***L'engagement francophone***

L'évolution institutionnelle de l'Etat belge demeure soumise à des revendications toujours plus exorbitantes de la Flandre qui exerce un véritable chantage au séparatisme.

La volonté de rupture des solidarités économiques et sociales entre le Nord et le Sud du pays, l'ambition d'affaiblir Bruxelles dans sa réalité de région à part entière et de grande ville francophone, les initiatives répétées visant à mettre à néant les droits culturels et linguistiques des francophones de la périphérie de Bruxelles et des Wallons des Fourons, l'ambition de créer un Etat flamand qui ait de moins en moins de comptes à rendre à l'Etat belge, tel est le projet nationaliste de la Flandre.

Seul le projet de construire l'unité de la Wallonie et de Bruxelles au sein d'une Communauté française, garante du destin commun aux Wallons et aux Bruxellois francophones, permettra de rééquilibrer les rapports de force entre Communautés au sein de l'Etat belge.

Quelles que soient les visées institutionnelles de la Flandre, l'avenir de Bruxelles et celui de la Wallonie sont indissociablement liés. A cet avenir commun, les Réformateurs associent pleinement les Francophones de la périphérie bruxelloise et les Wallons des Fourons.

## ***Appel aux Réformateurs***

Le ***Mouvement Réformateur*** se tient au centre des préoccupations éprouvées au quotidien par les gens : nos réponses seront au cœur même de la démocratie, de ses objectifs et de ses valeurs fondamentales. Elles visent à restaurer la primauté du débat politique, c'est-à-dire la primauté du citoyen à travers l'économique, le social, l'environnemental et le culturel.

Le ***Mouvement Réformateur*** en appelle au rassemblement des Réformateurs.

**Si vous croyez** qu'il n'y a pas de fatalité face aux transformations de plus en plus rapides qui influencent notre société au quotidien ;

**Si vous croyez** qu'il convient de répondre aux questions fondamentales sur les valeurs de la vie et sur la nécessité de redonner un sens à la vie en commun ;

**Si vous croyez** que face à la remise en cause des modes de représentation politique, syndicale, citoyenne, on ne peut admettre le repli sur soi ni une perte d'adhésion au projet commun ;

**Si vous croyez** que l'atomisation sociale et le règne du chacun pour soi ou pour son groupe sont tout le contraire d'un projet politique qui place la personne, l'individu, l'humain, au centre de la préoccupation et qu'il s'agit dès lors d'éviter la dilution de la puissance publique et l'étiollement de sa capacité d'action ;

**Si vous croyez** que la pire chose serait de rester attachés à des instruments politiques et syndicaux figés, incapables de s'adapter aux réalités sociales, incapables surtout de les anticiper pour affiner les réponses les plus appropriées et les plus efficaces possible ;

**Si vous croyez** que pour ne pas demeurer prisonnier du passé, il faut avant tout avoir une appréciation exacte des enjeux auxquels est confrontée notre société contemporaine ;

**Si vous croyez** qu'il faut éviter le désaccord total entre le politique et le social et que le défi du politique est de répondre aujourd'hui à la condition

citoyenne afin que l'Etat et chaque citoyen assument en pleine connaissance de cause leurs droits et leurs devoirs ;

**Si vous croyez** que la raison d'être de la citoyenneté est de forger une démocratie réelle, concrète, effective, refondée sur les valeurs qui évitent la dispersion des responsabilités et l'absence des repères sociétaux ;

**Si vous croyez** que la réconciliation entre l'Etat, l'individu et la société passe par l'émergence d'un véritable centre de gravité politique qui puisse mener à bien cette réconciliation et cette nouvelle politique ;

**Si vous croyez** à la liberté, à l'égalité et à la fraternité en estimant que :

- la liberté est indissociable de la responsabilité,
- l'égalité est indissociable de l'effort,
- la fraternité est indissociable de la volonté ;

**Si vous croyez** que la réforme est une action sûre d'elle-même, stable et mesurée, qui n'a rien de commun ni avec l'aventure, ni avec l'utopie qui se sont toujours transformées en dictatures et oppressions diverses ;

**Si vous croyez** que l'avancée attendue par nos concitoyens, c'est d'unir fortement les réformateurs et d'initier le mouvement qui dégage la capacité pour assumer les responsabilités, la capacité pour tracer les perspectives, la capacité pour fixer les programmes, la capacité pour rendre possible vis-à-vis de la société une nouvelle adhésion, forte, sérieuse, puissante et confiante ;

**Si vous croyez** qu'un mouvement politique, un mouvement citoyen, un mouvement réformateur est la seule réponse à apporter. Un mouvement qui puisse inventer les nouvelles stratégies face à la complexité du réel et porte les réformes nécessaires, un grand mouvement qui évite les extrêmes, qui évite l'empressement réducteur, un mouvement qui garantisse les nouvelles formes de liberté et porte les réformes nécessaires ;

**Si vous croyez** en un grand mouvement ouvert sur les attentes, les aspirations et les espoirs de la population, un mouvement qui transcende les confessions philosophiques et religieuses ainsi que les origines culturelles ; un mouvement qui dépasse les clivages et les tensions entre classes sociales ; un mouvement qui refuse les attachements politiques à un passé figé mais qui s'ouvre à la citoyenneté politique ;

**Si vous croyez** en un grand mouvement du centre qui transcende la lutte des classes, qui se forge une identité sans devoir diaboliser les autres, qui travaille en toute liberté par rapport à l'idéologie, qui axe tout sur le bien public et la réconciliation de la société et qui concilie la place de l'individu avec le rôle régulateur de l'Etat ;

**Si vous croyez** en cela, si vous avez la conviction qu'il en est ainsi, et qu'il importe à tout réformateur, à tout citoyen, de travailler au bien public et de faire cause commune avec celles et ceux qui ne veulent pas renoncer, qui ne veulent pas perdre tout ce qui fait l'importance, tout ce qui fait la valeur de la citoyenneté, la valeur d'être citoyen, un citoyen responsable de ses droits et de ses devoirs vis-à-vis d'une communauté de femmes et d'hommes, attentifs aux progrès, attentifs à la justice et soucieux du bien-être de tous ;

**Si vous êtes convaincus** qu'il faut renoncer au renoncement et que c'est en disant oui à la vie que l'on devient ce que l'on est ;

**Alors** nous en appelons à votre adhésion, car c'est en disant oui au **Mouvement** et c'est en disant oui aux **Réformateurs** que l'on créera le meilleur de la vie !

**2<sup>e</sup> partie**

**Une société qui réconcilie  
l'individu et l'Etat**

-

**Les droits et devoirs de la citoyenneté**

## ***Les droits et devoirs de la citoyenneté***

Pendant des siècles, l'histoire politique de nos sociétés a été marquée par la lutte incessante des populations pour se voir reconnaître des droits face à l'arbitraire ou à l'absolutisme des pouvoirs.

Affirmés par la Révolution française, les Droits de l'homme et du citoyen seront progressivement étendus à tous les citoyens, à l'issue de longs conflits où les progressistes libéraux ont joué un rôle décisif.

La conquête des Droits des citoyens est l'ossature même du développement des sociétés démocratiques.

Au cours des cinquante dernières années, plus particulièrement au cours de la période de la grande prospérité économique des années soixante et du début des années septante, nos sociétés ont caressé le rêve d'un Etat-Providence prenant en charge tous les besoins que l'activité économique ne rencontrait pas, sans fixer de priorités ni quant aux prestations à assumer, ni quant au choix de leurs bénéficiaires. Le désenchantement est vite apparu devant l'impossibilité des pouvoirs publics de satisfaire tout le monde, tout de suite, tout le temps.

Les acquis d'une sécurité sociale fondée sur la solidarité entre tous les citoyens doivent être sauvegardés et adaptés pour rencontrer les nécessités de la justice sociale.

L'enjeu politique essentiel est de faire de nos sociétés des démocraties d'adhésion et de participation, basées sur l'engagement actif des citoyens dans le cadre d'un contrat librement consenti.

Chaque citoyen est titulaire de droits imprescriptibles mais il est également l'acteur de son destin et le compagnon de route du destin de tous.

Ce contrat d'adhésion citoyen garantit que les pouvoirs publics prennent les mesures nécessaires pour que chacun puisse bénéficier effectivement de ses droits. Mais il implique aussi, en retour, que chaque citoyen s'engage à assumer sa part de responsabilité. Si chacun a droit au respect de sa différence, nul ne peut exercer sa singularité en empêchant celle de l'autre de se manifester. Si chacun a droit au respect de l'intégrité de sa personne et de ses biens, le corollaire est que chacun contribue de manière appropriée au respect de l'intégrité des autres. Si chacun entend bénéficier de la solidarité des autres en cas de besoin, chacun doit, dans le même esprit, assumer sa part dans l'organisation de la solidarité au bénéfice des autres.

La démocratie d'adhésion et de participation, qui est au cœur du message réformateur, s'enracine aussi dans le rapport citoyen entre les droits et les devoirs.

Seule, cette association entre les droits et les devoirs, en sollicitant le meilleur de chacun en solidarité avec les autres, est de nature à refonder durablement les vertus démocratiques.

C'est sur cette association que le Mouvement Réformateur veut construire, pour demain, une société qui sera à la fois plus performante et plus solidaire.

Ces droits et devoirs s'expriment en vingt thèmes essentiels dont la concrétisation est d'égale importance. Pour cette raison, l'ordre fixé pour aborder ces thèmes est alphabétique.



## **1. Agriculture et sécurité alimentaire**

Les Réformateurs gardent leur confiance en une agriculture familiale qui a démontré sa capacité à assurer la sécurité alimentaire tant du point de vue quantitatif que qualitatif.

L'agriculture mérite que la société lui offre des perspectives d'avenir : c'est un enjeu de société qui touche à l'économie, à la qualité de vie, à la protection environnementale et à la qualité des produits alimentaires.

Nos agriculteurs développent un modèle de production qui reflète le souci de la salubrité de la production et qui allie les principes d'une agriculture raisonnée, à taille humaine dans le respect d'un développement harmonieux de l'espace rural et de la qualité de notre environnement.

L'Agenda 2000, établi à Berlin en 1999, a permis d'établir les termes d'un contrat entre les autorités européennes et le monde rural qui permet de garantir une stabilité aux exploitants agricoles tant sur le plan réglementaire qu'au niveau de la politique des revenus.

Les Réformateurs s'opposent à toute modification de la Politique agricole commune qui bouleverserait les termes du contrat qui, jusqu'en 2006, lie le pouvoir européen et le secteur.

Fondé sur les méthodes de traçabilité des produits, le contrat de confiance qui lie les consommateurs et les agriculteurs se base naturellement sur l'engagement des agriculteurs, et surtout de l'ensemble du secteur agro-alimentaire, de garantir la mise sur le marché de denrées de qualité sanitaire irréprochable.

Le rôle des pouvoirs publics, autant régionaux que nationaux ou européens, est d'organiser les mécanismes assurant le respect de ces engagements de qualité. Pour assurer le consommateur quant à la qualité des denrées qu'il consomme, il est essentiel que les normes sanitaires réclamées pour les produits provenant d'un pays tiers à l'Union européenne soient équivalentes aux exigences imposées à nos agriculteurs.

## **2. L'aménagement du territoire et la dynamique des villes**

Souvent considéré comme un bien à consommer sans modération, le territoire doit désormais être ménagé et structuré pour permettre à toutes les fonctions du développement humain de s'y déployer. Par nature confrontée

à des enjeux souvent contradictoires, la politique d'aménagement du territoire doit être parcimonieuse des espaces et de leurs ressources et soucieuse d'articuler toutes les revendications. En cette matière, les Réformateurs s'appuient sur l'action de l'autorité publique qui garantit les droits et les devoirs de chacun, ainsi que sur la recherche d'équilibres dynamiques, rejetant les dangers de tout excès.

La ville, son dynamisme et son avenir constituent, pour les Réformateurs, un enjeu majeur des prochaines années. De plus en plus abandonnée par ses habitants et s'effondrant en quartiers paupérisés et peu sûrs, disséquée par les voies rapides, la ville risque de perdre son âme même de lieu de savoirs, de créations, d'échanges, de culture et de cohésion sociale.

La reconquête d'une dynamique urbaine, à Bruxelles comme en Wallonie, fait partie des priorités des Réformateurs. Ce projet se développera sur une politique du logement remaniée, centrée sur la reconstruction d'un habitat de qualité, convivial et diversifié, permettant de rénover les fils du tissu urbain. L'initiative privée et l'initiative publique seront mobilisées pour développer de tels investissements.

### **3. La croissance économique pour l'emploi**

La croissance économique améliore le bien-être pour tous. Sans elle, nul épanouissement, nulle émancipation, nulle avancée sociale ne sont possibles. Pour les Réformateurs, la croissance économique n'est cependant pas un but en soi, mais un moyen pour apporter davantage de liberté, de progrès social, de sécurité d'existence et de qualité de vie. Elle doit favoriser l'épanouissement collectif et personnel, être une source de citoyenneté responsable.

La nouvelle société qui est en train de se mettre en place et la transformation des modes de production appellent à un nouveau contrat social entre le politique et les organisations représentatives et reconnues, de nouvelles structures de protection sociale qui concilient solidarité collective et responsabilité individuelle.

La politique de l'emploi doit continuer à briser l'enlisement dans le chômage de longue durée en répondant à la problématique de la sous-qualification. L'attention doit encore et toujours se porter sur la formation en apportant à un nombre maximum de demandeurs d'emploi des contacts répétés avec le marché du travail. Négociées entre les partenaires sociaux, la flexibilité de celui-ci et la mobilité des travailleurs seront encouragées. Les pouvoirs

publics doivent prendre les mesures fiscales, de sécurité sociale et de formation permettant un accès rapide des jeunes à un premier emploi.

L'objectif prioritaire est la création et le développement d'entreprises et donc d'emplois, en particulier dans le secteur marchand, par l'aménagement d'un contexte favorable à l'esprit d'entreprise et à l'accès au capital à risque. Cette politique de développement et d'expansion prendra notamment appui sur des incitants fiscaux à l'investissement dans la production de biens et services à haute valeur ajoutée.

En plus de son rôle social, le secteur non marchand et l'économie sociale doivent également jouer un rôle actif dans la mise en œuvre d'un contexte favorable à la performance des acteurs économiques, en allant à la rencontre de besoins non satisfaits sans créer une concurrence déloyale.

Les Réformateurs poursuivront leur politique visant à libérer les énergies par un soutien déterminé aux petites et moyennes entreprises, aux très petites entreprises, aux professions libérales, aux indépendants et aux créateurs d'emplois. Nous continuerons à attaquer et à réduire les inégalités et les injustices du régime social des indépendants et ce, dans tous les secteurs : pensions, allocations familiales, concrétisation du statut social du conjoint aidant, soins de santé...

La participation des Réformateurs au gouvernement est clairement la seule garantie politique d'une réduction de la fiscalité. Les premières avancées seront amplifiées tant au niveau de la fiscalité que de la parafiscalité qui, toutes deux, ont trop longtemps pesé sur les entreprises et sur les travailleurs.

La mondialisation de l'économie nécessite des garde-fous sociaux, culturels et environnementaux que la dimension européenne peut nous apporter. Les Réformateurs veulent coupler la liberté du marché, consolidée par des systèmes destinés à prévenir ses dysfonctionnements et à remédier à leurs conséquences avec la redistribution équitable des richesses engendrées, tout en reconnaissant la nécessité de préserver la diversité culturelle.

Il est vital que les règles mondiales du commerce soient mûrement réfléchies, débattues et appliquées avec un maximum de transparence, parce que la santé économique de chaque Etat dépend largement de celles-ci. Les investisseurs et les épargnants doivent pouvoir être rassurés par des règles comptables strictes et par le contrôle rigoureux du respect de celles-ci. Les Réformateurs revendiquent dès lors une plus grande responsabilisation des agents financiers, une définition claire des missions déléguées aux dirigeants d'entreprises et une indépendance accrue des auditeurs.

#### **4. La culture**

La politique culturelle est de plus en plus présente dans les enjeux et débats de société. Cette importance accrue se vérifie par l'attention soutenue qu'on lui accorde, mais aussi par les attentes fortes et les exigences nouvelles qui se sont développées à son égard.

Nous vivons dans une société multiculturelle et mondialisée. Notre rapport culturel au monde s'est totalement ouvert entre autres grâce aux nouveaux supports de communication, et via les phénomènes migratoires de populations. Ce sont des défis d'une envergure exceptionnelle pour la politique culturelle. Elle doit à la fois assurer la rencontre et la compréhension mutuelles entre des personnes de cultures différentes, mais elle doit aussi préserver et entretenir ses caractéristiques propres, « l'âme de son peuple » et lui permettre de se développer, de se générer. Pour pouvoir se déployer, l'arbre a besoin de racines. En ce sens, il importe aussi d'être attentif aux langues endogènes et aux sites patrimoniaux.

L'évolution technologique met aujourd'hui l'ensemble des cultures à la portée du plus grand nombre mais en fait dépendre la diffusion de ceux qui détiennent les technologies numériques de production. Il est donc important, pour maintenir la diversité culturelle, d'être désormais présents dans cet univers numérique culturel.

Le vieux débat entre l'art et le politique s'est ainsi complètement modifié. Autant il a fallu dans les siècles précédents que l'artiste affirme sa liberté face à un pouvoir censeur, autant aujourd'hui le créateur artistique et le politique doivent se rencontrer dans un combat commun face à la domination du prêt-à-consommer culturel que lui impose l'argent facile. A l'inverse, au sein de la Société de la connaissance, l'art, la culture, le patrimoine sont, en plus de leurs qualités intrinsèques, source d'activités économiques et d'emploi.

La culture est donc au cœur de la citoyenneté au sens où nous l'entendons. Avec l'enseignement, elle constitue pour notre société une des garanties les plus fortes de démocratie, de solidarité, de compréhension mutuelle et d'épanouissement personnel. Elle est un rempart qui doit sans cesse être consolidé à l'encontre des extrémismes et simplismes de tous bords. Artistes et opérateurs culturels doivent pouvoir travailler dans des conditions dignes qui concrétisent l'attachement réel de la société à leur égard.

Il faut garantir aux habitants de Wallonie et de Bruxelles une égalité de traitement et un accès à des œuvres de qualité dans toutes les disciplines. La

dimension de capitale européenne de Bruxelles doit rayonner au bénéfice de toute la Communauté Wallonie-Bruxelles. Ce rôle doit s'affirmer à travers des outils d'envergure (comme le nouveau Théâtre National) et des missions spécifiques pour les opérateurs, ou encore par l'affirmation de Bruxelles comme haut lieu de l'information et de la création audiovisuelles et du cinéma européen.

De même, doivent être poursuivis les efforts de rééquilibrage, de vérification et de plus grande transparence dans l'affectation des subsides publics. Ceux-ci étant octroyés par plusieurs niveaux de pouvoir, la cohérence, la concertation, voire le regroupement de compétences à caractère culturel doivent être de règle. Les subsides doivent équitablement être répartis entre les disciplines, les genres et les publics.

Dans le secteur de l'enseignement artistique, l'originalité de chaque discipline appelle une approche d'enseignement appropriée, à la fois pour la formation des futurs professionnels et pour celle des très nombreux citoyens désireux de recevoir une initiation artistique. La réinsertion d'activités artistiques amorcée dans l'enseignement fondamental et secondaire doit être amplifiée au maximum des possibilités.

La langue et la culture françaises constituent le premier patrimoine commun des Wallons et des Bruxellois francophones. La Francophonie internationale est un appel à la tolérance, à la liberté, à la création, à l'ouverture au monde et aux autres cultures. Les Réformateurs réaffirment leur attachement à cette Francophonie internationale.

## **5. La démocratie et la représentation populaire**

Restaurer le sens du débat politique. Revitaliser la démocratie. Rendre au citoyen les repères de société nécessaires. Assurer la réconciliation des différentes composantes d'une société moderne, humaine et juste. Ce sont là des enjeux essentiels, au point que les Réformateurs, en tant que mouvement politique d'ouverture et de rassemblement, ont réformé leur propre structure pour qu'elle soit pleinement appropriée aux attentes de la société. Les Réformateurs veulent un mouvement qui défend l'intérêt général. Ils revendiquent une approche réconciliée, lucide, humaine, équilibrée de la vie de nos concitoyens.

Les Réformateurs en appellent aussi à une citoyenneté restaurée, non dans ses traditions mais dans sa capacité démocratique à faire face aux difficultés du temps, à porter les réformes nécessaires, à inventer les nouvelles valeurs que nous aurons en partage. Il n'y a pas de grands et de petits enjeux

démocratiques : dès que la démocratie est en jeu, ce sont tous les démocrates qui sont interpellés.

Ceci implique une participation plus large des citoyens au processus de décision politique. C'est pourquoi nous sommes favorables au choix direct des élus, notamment en supprimant complètement l'effet dévolutif de la case de tête, à l'élection directe du bourgmestre, à la mise en œuvre du référendum et de la consultation populaire sur les options majeures liées à l'avenir du pays, des Communautés et des Régions. Le système électoral doit aussi mieux faire apparaître la majorité désignée par les électeurs et permettre de mener pleinement la politique qui a obtenu la confiance des citoyens à la mise en œuvre progressive d'un scrutin majoritaire. De même, nous souhaitons encourager des mécanismes nouveaux de participation comme l'ouverture de lieux d'expression pour tous, le droit de tout citoyen d'interpeller le collège et le conseil communal, ou encore la mise en œuvre du budget communal participatif. Mieux encore, la concrétisation de l'« Agenda 21 » des Nations unies pour un développement durable assurera l'avenir de nos villes et communes.

Un des fondements de notre système de démocratie représentative est l'indépendance des élus, de même que le financement public des partis politiques et la transparence financière des campagnes électorales.

Libertés individuelles, justice sociale et développement économique sont liés. Sans liberté économique, il n'y a pas de liberté politique possible ni de démocratie. Inversement, l'analyse des phénomènes de pauvreté dans le monde démontre que la richesse économique d'un Etat ne suffit pas à les résoudre. Pour ce faire, il faut ajouter à la croissance économique les libertés politiques d'un Etat démocratique.

## **6. Le développement durable**

Issu des Nations unies, le concept de développement durable appartient au patrimoine commun de l'humanité. Les exigences environnementales font désormais partie intégrante des politiques économiques et sociales. Elles en sont tout à la fois la condition et un des objectifs premiers.

Economie et environnement ont trop longtemps été opposés au nom d'une théorie réductrice de l'écologie, l'environnement étant accusé de bloquer l'expansion économique et l'économie étant accusée de causer des dommages parfois irréversibles aux éléments naturels et au monde vivant.

Les ressources naturelles et l'espace sont limités et la capacité de la planète à absorber les perturbations et à combler les prélèvements n'est pas illimitée non plus. Les Réformateurs s'engagent donc à rattraper les retards et les erreurs du passé, à préserver la capacité de choix des générations actuelles et futures, par le biais du concept de développement durable qui implique un équilibre entre l'évolution économique, la protection de l'environnement et le développement social. La mise en pratique de ce concept de développement durable mobilise les principes de responsabilité, de prévention, de partenariat et de gestion parcimonieuse.

En effet, les mesures prises dans le cadre d'une politique intégrée et ciblée de l'environnement s'inscriront dans une démarche constructive de dialogue, de participation et de sensibilisation des citoyens.

Les Réformateurs s'engagent à une action forte et volontariste au niveau international, et tout particulièrement au niveau de l'Union européenne. En effet, s'il est de multiples façons de l'habiter et d'y vivre, il n'est qu'une seule terre. L'environnement est une politique globale qui interpelle tous les secteurs sur la scène internationale : les Réformateurs entendent bien s'y exprimer et contribuer à la mise en place de la nouvelle gestion de l'environnement à l'échelle européenne et mondiale. La lutte contre le réchauffement climatique et une gestion optimale de l'eau figurent parmi nos priorités.

Rappelons-le clairement : l'environnement n'est pas seulement un cadre de vie, un décor ou un terrain de jeu. C'est aussi une ressource et il est sain que les produits de l'agriculture, de la forêt, de la mer et de l'extraction des carrières soient assurés d'un avenir prospère. La protection de la biodiversité et des espèces animales s'intègre dans cette politique.

Enfin, les Réformateurs considèrent également que l'information, l'éducation et la participation sont à cet égard décisives. Chacun doit avoir vis-à-vis de l'environnement et de la nature une attitude responsable, préventive et solidaire. En un mot : une attitude citoyenne.

## **7. L'Europe et le monde**

La Belgique a retrouvé une politique étrangère digne de ce nom. Son image de marque a été revalorisée dans le monde, et nos compatriotes s'en rendent compte. Elle est redevenue un élément majeur de l'action gouvernementale et les défis européens ou mondiaux auxquels elle s'efforce de répondre suscitent à nouveau l'intérêt de nos concitoyens.

De plus, cette renaissance a permis d'ouvrir plus d'un débat démocratique sur les enjeux de notre société. Notre gouvernement a pu démontrer sa capacité de mobilisation et d'influence lors de la présidence de l'Union européenne. Celle-ci a culminé lors du Sommet de Laeken où des pistes ont été ouvertes pour redéfinir le cadre institutionnel de l'Europe élargie de demain.

La Belgique a aussi été en mesure d'assumer un rôle moteur dans des dossiers difficiles comme la Conférence contre le Racisme de Durban ou les efforts de médiation en vue de mettre fin aux conflits qui rongent l'Afrique centrale.

Pour les Réformateurs, la Belgique, pays fondateur de l'Union européenne, doit continuer à défendre une philosophie des relations internationales qui met en avant la primauté du droit sur les relations de puissance. Mais l'Union doit davantage prendre en compte les préoccupations des citoyens. Dans la perspective d'une Europe à vingt ou à vingt-cinq, elle devra tenir compte des inquiétudes de nos partenaires d'Europe centrale et orientale qui tiennent plus que tout à leurs libertés reconquises. Elle ne peut donner le sentiment de devenir une technocratie ou un forum privilégié de quelques grandes nations.

Acteurs résolus de la Convention européenne, les Réformateurs souhaitent que ses travaux puissent aboutir à l'adoption d'une Constitution européenne, charte contemporaine de plusieurs centaines de millions de citoyens.

Les Réformateurs sont favorables à l'élargissement. C'est un projet géopolitique majeur qui est appelé à terminer la grande œuvre entreprise par les Spaak, Rey, Adenauer, Schuman et Monnet : réconcilier tous les peuples d'Europe dans une union forte, équilibrée et au service de la paix.

A cet égard, les prochaines décisions qui concernent l'Europe seront fondamentales, mais elles devront aussi permettre à l'Europe élargie de développer des réponses plus efficaces et plus humaines aux problèmes transnationaux qui frappent notre continent : problèmes d'environnement et de gestion des ressources, problèmes de migration et de contrôle des frontières, lutte contre la criminalité organisée, développement des infrastructures et des moyens de communication qui assureront une meilleure intégration de notre continent, etc.

Déjà, la perspective de l'adhésion a été porteuse de paix et facteur de réformes considérables pour les pays candidats. Demain, l'élargissement permettra aussi à nos pays de mieux faire face, ensemble, aux défis



économiques auxquels nous sommes confrontés, sans oublier les liens historiques qui unissent les pays du bassin méditerranéen.

Pour mieux faire entendre sa voix, l'Europe devra aussi renforcer sa politique extérieure et de sécurité commune, y compris dans sa capacité militaire de la gestion de crise. C'est seulement par une prise de responsabilité accrue dans ces domaines qu'elle pourra maintenir le dialogue essentiel avec nos alliés et partenaires américains en vue de contribuer à un monde meilleur et plus juste où le recours à la force fera place à des coopérations accrues comme la lutte contre le terrorisme, engagée depuis le 11 septembre, en a démontré la possibilité.

Notre continent a un rôle spécial à jouer sur la scène internationale. Son modèle d'intégration équilibrée, bâti sur la diversité et le respect de l'autre, suscite un intérêt croissant de la part des régions du monde encore en butte aux passions destructrices du nationalisme.

Au moment où des incompréhensions tragiques entre cultures et religions resurgissent, notamment au Moyen-Orient, l'Union doit tout faire pour empêcher ces développements néfastes.

Quant à l'Afrique, affligée par les guerres et la mal-gouvernance durant trop longtemps, nous devons poursuivre nos efforts pour l'aider à se redresser et à mettre fin aux conflits latents qui empêchent son développement.

A cet égard, et avec la coopération de tous les acteurs, il convient de renforcer l'aide directe aux populations, en particulier d'Afrique centrale. Quant à la renaissance de l'Etat sur place, la Communauté Wallonie-Bruxelles peut y jouer un rôle de première importance dans le domaine de l'éducation et des échanges culturels.

Les Réformateurs n'envisagent pas une politique étrangère sans dimension éthique. Le développement personnel et collectif, ainsi que la prospérité économique, sont toujours liés à celui des libertés fondamentales : liberté individuelle, liberté d'entreprendre, respect croissant des Droits de l'homme dans toutes leurs dimensions, progrès vers plus de démocratie ; ce sont là des facteurs déterminants de notre politique étrangère.

La politique étrangère de la Belgique et de ses composantes doit être une politique engagée au service d'un monde de progrès. C'est ce travail constant au service de la liberté et dans le refus des rapports de force que nous appelons de nos vœux, car lui seul pourra désamorcer les pièges que l'intolérance et l'usage irraisonné de la force peuvent tendre à l'humanité, au risque de détruire le modèle de société que nous avons bâti depuis 50 ans.

## **8. La famille et l'enfant**

Le modèle familial a considérablement évolué, mais la famille, également sous les nouvelles formes qu'elle peut parfois revêtir aujourd'hui, demeure un lieu essentiel de notre vie. C'est au sein de la famille que se concilient en premier lieu les droits et devoirs respectifs des individus et de la société.

A ce titre, les politiques menées dans les différents secteurs d'activités doivent intégrer comme paramètre et comme objectif déterminants la famille et, au sein de celle-ci, le bien-être, la santé et l'éducation des enfants : sécurité sociale, enseignement mais aussi emploi, mobilité, culture, sport...

Les Réformateurs s'engagent à donner une priorité à l'enfant et à mettre en œuvre les mesures spécifiques pour sa protection, que ce soit au sein de la structure familiale ou au cœur de la société : protection de l'intégrité physique et psychologique, sécurité routière appropriée, protection vis-à-vis de la violence télévisée, retard scolaire ...

Pour les familles en difficulté, les pouvoirs publics doivent développer l'accompagnement le mieux approprié.

Il convient de prendre des mesures pour concilier vie professionnelle et vie familiale et sociale.

## **9. La formation, l'enseignement et l'acquisition des connaissances**

Chaque citoyen a droit à une formation de qualité nécessaire pour développer ses aptitudes personnelles. Investir pour garantir ce droit est une priorité politique, que nous avons confirmée par le refinancement des Communautés.

L'enseignement, l'apprentissage, la recherche, sont sources d'avenir. Leur qualité est la condition du progrès social. Elle est aussi un outil puissant de l'émancipation humaine.

Assurer l'égalité des chances par la formation est un axe central de la justice sociale. A nos yeux, la lutte contre toutes les formes d'exclusion s'assimile avant tout à un combat pour l'éducation.

Le métier d'enseignant doit être revalorisé socialement et ainsi reconquérir une entière considération. Le diplôme, qui est le seul vrai passeport du jeune pour la vie doit, quant à lui, retrouver sa pleine valeur. Les titres décernés et

l'organisation des cursus scolaires doivent entériner les standards internationaux de qualité. La pédagogie visera le mérite et l'excellence pour tous. Cela signifie un enseignement centré sur les savoirs de base, en particulier l'apprentissage approfondi de la langue française et de la lecture, la réinsertion du manuel scolaire, l'étude d'autres langues vivantes, l'attrait pour les sciences exactes. Il convient de lutter résolument contre l'échec scolaire et viser à n'abandonner personne à l'analphabétisme, à l'ignorance et à la sous-qualification.

Les études techniques et professionnelles, le développement des formations en alternance (école-entreprise), de même que la formation continuée et la réorientation professionnelle, doivent être mieux valorisés. La société doit à nouveau reconnaître la noblesse du geste technique, l'importance du savoir-faire des artisans qui sauvegardent des traditions appartenant à notre patrimoine culturel.

Avec la famille et, hélas, parfois à sa place, l'école apparaît de plus en plus comme un lieu essentiel de l'éducation à la responsabilité civique. Le parcours scolaire doit former à une citoyenneté libre et responsable, enseigner le droit de chacun à la différence, mais aussi à un devoir d'identité. Il doit développer le respect de la société, accroître le sens de l'effort et initier à la vie en communauté, c'est-à-dire à la démocratie et au débat politique. Ces objectifs seront atteints en ouvrant l'école sur les institutions publiques et en sensibilisant les élèves à l'existence des différents courants de pensée par l'organisation de cours d'histoire de la philosophie et des religions.

Les Réformateurs garantissent la paix scolaire, la décentralisation, l'autonomie, la liberté d'enseignement et l'égalité de traitement, telles que prévues par la Constitution. Sur cette base, ils recommandent l'intégration des réseaux publics, davantage de collaboration entre les réseaux d'enseignement et son extension à des domaines où la liberté pédagogique n'est pas en cause, comme par exemple l'utilisation rationnelle de leurs infrastructures.

## **10. L'innovation et la recherche**

La recherche d'aujourd'hui crée les emplois de demain. Ni stabilité économique, ni renouveau économique ne sont possibles sans investir dans la recherche fondamentale et appliquée. Toutes deux sont à la source d'un enseignement dynamique, d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, d'une maîtrise technique locale et de concepts nouveaux lançant des industries dites émergentes.

Par ailleurs, seuls le développement et la maîtrise technologiques peuvent apporter une réponse efficace aux souffrances, aux famines et aux épidémies des populations où explose une démographie de pauvreté.

Les industries à faible valeur ajoutée ayant tendance à se délocaliser vers des pays où le coût de la main-d'œuvre est inférieur à la moyenne de l'Union européenne, la compétitivité de nos entreprises se développera dans les secteurs de pointe à haute valeur ajoutée.

Pour assurer la croissance économique – et la capacité exportatrice de notre pays et de nos Régions –, il convient donc de valoriser nos atouts dans les domaines où notre maîtrise est réelle. Nous nous mettrons ainsi en position de relever les défis de la société du XXI<sup>e</sup> siècle, la Société de la connaissance.

De façon plus précise, nous travaillerons, à tous les niveaux de responsabilité, à revaloriser la recherche en promouvant l'excellence aux divers degrés de l'enseignement, notamment par une intégration plus étroite des politiques menées par les Communautés et les Régions. Les universités en particulier veilleront, par une redynamisation de leur fonctionnement et par un partenariat plus poussé avec les milieux industriels, à mettre en œuvre les synergies nécessaires à de véritables pôles d'excellence pluridisciplinaires de recherche et développement.

La recherche appliquée devra bénéficier d'un meilleur soutien à la prise de brevets et d'un accès plus aisé au capital à risque nécessaire à la concrétisation de « l'idée nouvelle » et à l'exploitation des produits, procédés et services nouveaux. Il faudra également inciter nos entreprises à s'insérer dans les réseaux de recherche, y compris au niveau international, et à participer plus substantiellement aux programmes de recherche européens.

Nos chercheurs doivent bénéficier de facilités de mobilité mais il faut aussi leur permettre de poursuivre leur travail et leurs recherches sur notre territoire, au sein d'équipes de recherche qui entretiennent un niveau d'excellence. Leur statut devra être revalorisé, comme d'ailleurs celui de l'ensemble des métiers intellectuels.

## **11. Les institutions et leur fonctionnement**

Si le citoyen est le cœur de la démocratie, les institutions en sont le corps. Le bon fonctionnement des institutions est d'autant plus crucial dans un pays comme la Belgique qui est composé de plusieurs communautés linguistiques et culturelles.

Les Réformateurs s'engagent à poursuivre la construction d'un espace politique francophone structuré par une solidarité renforcée entre toutes les composantes de la Communauté Wallonie-Bruxelles.

Au niveau fédéral, l'ensemble des forces politiques doit élaborer et préserver une position et une stratégie communes de refus face aux exigences à caractère confédéral de la Flandre. A ce titre, notamment, les Francophones doivent refuser toute scission, même partielle, de la sécurité sociale. De même, les Réformateurs veulent que les arrondissements électoral et judiciaire de Bruxelles-Hal-Vilvorde soient maintenus dans leur organisation et dans leur dimension territoriale actuelle.

Nous réaffirmons que c'est l'application correcte de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la protection des minorités nationales qui protégera les droits des minorités francophones de Flandre.

La Communauté quant à elle doit demeurer la garantie institutionnelle d'une citoyenneté commune aux Wallons et aux Bruxellois francophones. Elle continuera à organiser la solidarité, la cogestion des intérêts communs de la Wallonie et de Bruxelles et des Francophones de la périphérie et de Fourons. Elle est le lieu de concertation, de collaboration et de décision entre les autorités régionales wallonnes et bruxelloises francophones. Il faudrait à tout le moins que le gouvernement communautaire soit composé en partie de membres des gouvernements wallon et bruxellois.

L'administration communautaire et régionale doit être commune pour certains départements aux fonctions similaires : ressources humaines, budget et contrôle. De même, les représentations extérieures doivent davantage se fonder en un ensemble unique qui rende plus visible à l'extérieur de nos frontières la cohésion entre Bruxelles et la Wallonie. Bruxelles doit être présente sur la scène internationale en associant la Wallonie et celle-ci doit renforcer son image internationale en intégrant Bruxelles dans la promotion de son image.

Au plan régional, les Réformateurs entendent mettre en œuvre des politiques convergentes entre Bruxelles et la Wallonie. En effet, le développement économique d'une des deux Régions doit être étroitement associé à celui de l'autre, notamment par le développement de synergies en matière d'investissement, d'emploi, de recherche, de technologie et de commerce extérieur.

En ce sens, la Communauté Wallonie-Bruxelles sera garante de l'unité francophone avec des Régions wallonne et bruxelloise fortes. Cette entité politique solide et commune apportera aux Francophones les moyens de leur efficacité institutionnelle, économique, sociale et culturelle. Elle pourra alors assumer pleinement les missions essentielles qui sont les siennes pour tout citoyen qui, de la périphérie bruxelloise, des Fourons ou de tout autre localisation se revendique de sa culture humaniste et de ses valeurs d'ouverture.

La Région de Bruxelles-Capitale doit se voir reconnaître un statut juridique équivalent à celui des deux autres Régions et ainsi s'affirmer comme Région à part entière. Ainsi qu'elles en ont fait la preuve, les institutions bruxelloises veillent au respect des droits de tous les habitants sans aucune discrimination. Dotée de la même autonomie constitutive que les deux autres Régions, la Région de Bruxelles-Capitale doit être seule compétente pour organiser la représentation des deux groupes linguistiques dans ses institutions.

## **12. L'intégration et la reconnaissance des différences**

Un autre défi majeur du XXI<sup>e</sup> siècle consistera à faire cohabiter harmonieusement des populations d'origines diverses sur un même territoire. La société est de plus en plus multiculturelle. Cette réalité ne peut conduire à la parcellisation de la société, à l'émergence de communautés-ghettos. Seule l'acceptation de participer à une citoyenneté commune, notamment par le dialogue interculturel et la scolarisation dans l'une de nos langues nationales, éloignera le danger d'une société culturellement éclatée.

Cela impliquera une réelle volonté d'intégration de la part des arrivants et des efforts d'ouverture et de respect mutuel de la part de ceux qui les accueillent. L'intégration passera par la reconnaissance de nos valeurs constitutionnelles.

Aucun acte de racisme ou de xénophobie n'est tolérable et toute attitude discriminatoire en fonction de l'origine ou de la pratique religieuse sera condamnée. Par ailleurs, nous appuierons toute initiative personnelle ou associative visant à faciliter la compréhension mutuelle des personnes qui,

par-delà leurs différences d'origine, vivent bien souvent des situations – heureuses ou malheureuses – semblables.

Les Réformateurs sont favorables à l'octroi, pour les élections communales, du droit de vote aux ressortissants des pays non membres de l'Union européenne, à condition que ces ressortissants en fassent la demande, qu'ils prennent l'engagement volontaire de respecter la Constitution et les lois belges et enfin, qu'ils aient au moins cinq ans de séjour légal dans notre pays.

Dans le respect de nos engagements internationaux, nous sommes de fervents défenseurs du droit d'asile aux réfugiés politiques reconnus. Ce droit appelle également le respect de ceux qui ne peuvent bénéficier de ce statut et la garantie de conditions de vie humaine décentes durant leur présence sur notre territoire, pendant l'examen de leur requête.

Par contre, l'immigration clandestine doit être combattue. Elle est en effet le plus souvent synonyme d'exploitation et de trafic d'êtres humains. Toute mesure d'expulsion doit cependant respecter les Droits de l'homme en général, de même que les droits de recours qui sont garantis par notre législation.

Au-delà de ces dispositions internes, la réponse à apporter aux flux migratoires des réfugiés en quête d'un meilleur avenir économique doit être recherchée dans une coopération qui encourage et facilite le développement humain, démocratique et économique de leurs pays d'origine.

La citoyenneté européenne, quant à elle, doit avoir un sens plus large que la simple accumulation des identités nationales et traduire une réelle appartenance à l'espace européen.

### **13. Une justice efficace**

Pour que l'Etat de droit existe réellement, il faut à la fois que les pouvoirs publics protègent les citoyens de manière adéquate, et qu'un pouvoir judiciaire indépendant rende justice aux citoyens si leurs droits ne sont pas respectés. Les Réformateurs entendent donc poursuivre les réformes engagées en matière de justice et de police.

Une justice humaine, équilibrée, transparente dans ses procédures et accueillante vis-à-vis des justiciables est garante de la confiance des citoyens. Elle doit s'accompagner d'un véritable droit des victimes qui assure à ces dernières leur reconnaissance à part entière en tant que protagonistes dans l'ensemble du processus judiciaire depuis la prise en compte de leur état, y

compris l'accueil dans les commissariats, jusqu'à une indemnisation et une réparation justes et rapides.

Tout être humain a droit à une justice équitable. Le coût de la justice ne peut constituer une limitation de fait de ce droit citoyen fondamental. L'accès à la justice doit être garanti à tous.

Une trop grande complexité du système et des délais excessifs peuvent également se transformer en dénis de justice. Tant au civil qu'au pénal, le citoyen veut que les litiges soumis aux tribunaux soient tranchés avec diligence et à un coût raisonnable. Les Réformateurs entendent reprendre cette demande légitime en étoffant les cadres de la magistrature, en modernisant les infrastructures et en veillant à ce que les procédures en justice ne puisse souffrir de retard dû aux négligences de l'une ou l'autre partie au procès.

De la même manière, tout en refusant toute forme de justice expéditive, il faudra améliorer, dans le respect des droits de la défense, l'actuelle procédure de justice accélérée, qui doit permettre de lutter contre le sentiment d'impunité déploré par nos concitoyens. Les auteurs de délits doivent être sanctionnés de façon juste mais effective par des amendes, des peines alternatives ou la privation de liberté.

#### **14. La justice fiscale**

L'impôt est la contribution de chaque citoyen à la communauté à laquelle il appartient pour que celle-ci puisse assurer des missions fonctionnelles et sociales impossibles à couvrir individuellement.

L'impôt est donc nécessaire. Il doit cependant être équilibré et juste, sous peine de handicaper la capacité de chaque citoyen à organiser harmonieusement sa vie et celle de ses proches. Le principe selon lequel *trop d'impôt tue l'impôt* gardera toujours sa pleine vérité.

Le contribuable doit être informé de ce que l'on fait avec son argent. A cette fin, les Réformateurs s'engagent à ne présenter que des « budgets-vérité » : voici ce qui a été fait, voici ce qu'il est possible de faire et avec quels moyens. C'est que nous appelons la *juste promesse*.

Les Réformateurs tiennent à poursuivre la réduction de la pression fiscale qui pèse sur les revenus du travail et sur les sociétés : ils veulent rendre aux citoyens, y compris ceux qui ont les revenus les plus modestes, une réelle marge de liberté et aux entreprises une réelle marge de manœuvre. Ils veulent



un système fiscal encore plus transparent, équitable et allégé, basé sur des règles simples et stables, qui respectent les droits des contribuables.

L'impôt équitable est celui qui permet aux citoyens de contribuer à l'effort commun en proportion de leurs revenus. Il est totalement inacceptable de faire porter sur les épaules plus fragiles une contribution excessive. A ce titre, la poursuite et l'intensification de la lutte contre la fraude fiscale est une exigence légitime de civisme.

La sécurité juridique du contribuable sera totalement restaurée et ses droits strictement respectés, notamment dans ses rapports avec l'administration, en réservant davantage de place à la possibilité de recourir à la médiation avant la phase de paiement final.

Les Réformateurs souhaitent une harmonisation fiscale au niveau européen pour éviter toute concurrence déloyale entre Etats au sein de l'Europe et réduire aussi progressivement la pression fiscale dans l'ensemble de l'espace économique européen.

En vertu du principe d'équité, toute entité ou personne morale qui a une finalité commerciale devra également être soumise à l'impôt, quelle que soit sa nature juridique.

Enfin, l'autorité publique doit lutter contre la spéculation et empêcher la création de bulles financières qui, lorsqu'elles éclatent, causent un mal considérable aux Etats, aux entreprises et aux citoyens.

## **15. La mobilité**

La demande croissante de mobilité constitue un défi majeur du XXI<sup>e</sup> siècle naissant. Nous souhaitons nous déplacer plus vite, plus loin, plus souvent, nous voulons des routes sûres et désengorgées ; la voiture est un merveilleux vecteur de liberté, mais un usage excessif engendre congestion et pollution.

Nous devons dès lors offrir une réelle alternative à la voiture en mettant à la disposition du citoyen des transports en commun aisément accessibles, bon marché, rapides et agréables à utiliser.

L'amélioration des transports en commun est donc une réelle priorité pour inciter à l'usage rationnel de la voiture, mais les Réformateurs n'admettent pas que l'on impose des contraintes excessives à l'usage de la voiture par pur dogmatisme.

Les liaisons routières et ferroviaires entre Bruxelles et la Wallonie doivent être optimales et l'accessibilité à leur territoire garantie par leur intégration dans les réseaux transeuropéens, que ce soit par voie aérienne, ferroviaire (TGV) ou autoroutière.

La réalisation du RER dans un rayon de 30 kilomètres autour de Bruxelles doit permettre à la Région bruxelloise de mener une politique de mobilité cohérente sur l'ensemble de son territoire, indispensable à la décongestion de la ville et à l'amélioration de l'environnement urbain.

La mobilité requiert une action forte en matière de sécurité routière. En ce domaine aussi, le sens de la responsabilité et un comportement citoyen sont absolument déterminants. Il faut donc rechercher l'adhésion de la population à des mesures appropriées et applicables. Dans le cas contraire, elles risquent de provoquer une réaction inverse. Il faut ainsi empêcher les comportements dangereux là où les risques existent de façon permanente : établissement d'un cadastre des points noirs, adaptation de l'infrastructure routière, limitation des vitesses à proximité des écoles, protection des cyclistes et des piétons, etc.

Globalement, les difficultés rencontrées par les personnes à mobilité réduite doivent être prises en compte afin de garantir leur accès à tous les équipements collectifs et aux divers moyens de transport.

## **16. La santé**

L'organisation de notre système de santé a permis durant des décennies le développement d'une médecine de grande qualité, marquée par le libre choix du médecin et un important coefficient de gratuité pour les patients.

L'évolution de la société contemporaine a cependant fait apparaître deux éléments qui influent considérablement sur ce système : le vieillissement de la population et une technologie médicale de plus en plus onéreuse. Les Réformateurs entendent garantir à tous l'accès aux meilleurs soins possible. Il ne peut être question d'une médecine dont la qualité dépendrait des revenus des patients.

Ceci implique la mise en place de systèmes de financement complémentaires, tels que des systèmes d'assurance accessibles à tous. Cela nécessitera toujours :

- une gestion transparente des cotisations des assurés ;

- une lutte contre les dépenses injustifiées ;
- une responsabilisation des prestataires de soins, des organismes assureurs et des patients ;
- une clarification des responsabilités des uns et des autres ;
- une pression sur l'usage des médicaments et le contrôle de leur coût ;
- une politique intensive de prévention et d'éducation à la santé et la multiplication des campagnes d'information pour réduire les assuétudes et les risques de pathologie.

La politique de la santé doit avant tout être dominée par des considérations éthiques : elle doit garantir au patient le libre choix du prestataire de soins, de l'hôpital, de la maison de repos ou du service de soins à domicile.

Plus que jamais, il est essentiel que le dialogue entre le prestataire de soins et le patient contribue à une bonne information de ce dernier. La confiance renforcée entre les prestataires de soins et les patients évitera les déviances revendicatrices à l'américaine dont on observe les prémises.

Favorables à la valorisation de l'acte intellectuel, les Réformateurs veulent également la revalorisation de l'ensemble des prestataires, quels qu'ils soient, le renforcement du rôle de médecin de famille et une plus grande humanisation des structures de soins.

Une politique active d'insertion des handicapés dans la société doit également être poursuivie.

Enfin, les Réformateurs soutiennent les avancées de la science et veulent mettre les progrès de la génétique et de la génomique au service de la santé et du bien-être.

## **17. La sécurité**

Aujourd'hui, un sentiment d'insécurité et l'insécurité même touchent toute la population.

Sans exclure d'autres causes, ils sont initialement dus à des faits de délinquance qui, répétitifs, agressent les victimes dans leur intégrité et renforcent le sentiment d'insécurité. Ce sentiment a d'abord été limité aux plus faibles d'entre nous, celles et ceux que l'âge, la vulnérabilité ou le fait d'habiter dans des quartiers à risque, exposent plus particulièrement.

Celles et ceux qui se préoccupent activement de ces dossiers savent que la meilleure prévention réside dans la présence d'agents de quartier. Ce sont

eux qui connaissent les habitants, les endroits à risque. Leur présence est sécurisante pour les personnes, dissuasive pour les auteurs potentiels de délits. La police locale doit donc assurer une présence maximale sur le terrain afin de prévenir la délinquance urbaine et les différentes formes d'agressions contre les biens et les personnes.

Il faut y apporter une réponse multiple : au niveau de l'éducation, de la prévention, de politiques de proximité et de bon aménagement de l'espace public (renforcer par exemple l'éclairage public dans certains quartiers), mais aussi de la protection des citoyens.

La délinquance juvénile a considérablement évolué et peut même revêtir un caractère criminel. Même si cela ne concerne qu'une minorité, les autorités doivent apporter une réponse claire. La loi sur la protection de la jeunesse doit en conséquence évoluer vers un modèle sanctionnant l'auteur d'infraction, surtout s'il est récidiviste, et assurant la réparation du dommage causé.

La grande délinquance constitue un autre élément déterminant d'insécurité. La répression du trafic et de la vente de drogue, des hold-up à main armée, des car-jacking, des home-jacking de plus en plus brutaux doit être intensifiée. De plus, la police fédérale est confrontée à des formes de criminalité organisée, de grand banditisme et de terrorisme international dont les armes et procédés se sont développés et sophistiqués. Les nouveaux types de criminalité, telle que la cyber-criminalité, doivent être réprimés avec vigueur.

Face à ces développements qui sont une atteinte à la liberté même, notre police fédérale doit être dotée des effectifs et des moyens juridiques, techniques et scientifiques adaptés à leur mission.

L'espace européen de justice et de sécurité doit être intégré dans le Traité de l'Union européenne et liera ainsi impérativement les nouveaux pays candidats à l'adhésion à l'Union. La coopération internationale en matière judiciaire et de lutte contre toute forme de criminalité, dont le terrorisme, doit être intensifiée.

## **18. Le service public**

Il est essentiel que l'Etat assume avec efficacité, continuité et détermination la plénitude des pouvoirs et services dont il a la responsabilité : sécurité sociale, sécurité des personnes et des biens, justice, police, armée, éducation, santé publique, défense de l'environnement ...

Nous considérons par ailleurs que le « service universel », qui consiste en un ensemble minimal de services de qualité auxquels tous les utilisateurs et consommateurs doivent avoir accès à un prix abordable, doit trouver son application dans le secteur de la poste et des télécommunications, mais aussi dans celui des transports en commun, de la distribution d'eau, de gaz et d'électricité. A cette fin, les Réformateurs recommandent la création par l'Etat d'un organe régulateur qui contrôlera le respect des obligations de service universel des entreprises publiques à l'égard des usagers, quelles que soient leur localisation ou la densité de population dans une région déterminée.

L'administration, dans quelque domaine que ce soit, est au service du citoyen. Ce principe suppose dès lors qu'elle accueille et écoute le citoyen, et qu'elle lui fournisse l'information claire et précise qu'il est en droit d'attendre. Il s'agit d'une condition essentielle à la création d'un climat de confiance réciproque entre le citoyen et l'autorité publique. Les Réformateurs revendiquent, dans cette perspective, une fonction publique autonome, déterminée à mettre en œuvre le projet décidé par le politique, confrontée à une obligation de résultat et qui dispose de garanties d'objectivité dans le recrutement et l'évaluation de ses agents.

Ils revendiquent également des entreprises publiques performantes, centrées sur leurs missions de base. Le contrat de gestion passé avec ces entreprises doit être souple afin de leur permettre de répondre aux défis de la libéralisation de leurs marchés. Il doit fixer aux dirigeants des objectifs précis et mesurables, mais leur laisser une nécessaire autonomie de gestion.

## **19. La solidarité**

Assurer la citoyenneté, c'est assurer à chacune et chacun les moyens de vivre avec dignité dans un logement décent. Cette dignité est le préalable à l'exercice dans les faits de la liberté et de la responsabilité qui sont les prérogatives de tout citoyen. Pauvreté et précarité ne peuvent avoir leur place dans une démocratie.

La solidarité est donc une valeur centrale de la vie en commun. Le système de sécurité sociale la concrétise de façon organisée, équitable et permanente. Les risques de dualisation sociale sont de plus en plus marqués et la croissance de la pauvreté témoigne de ce que notre système de sécurité sociale ne rencontre plus tous les cas d'exclusion de la société. Nous souhaitons maintenir un haut niveau de protection sociale pour tous, tout en veillant à favoriser les formules de prévention personnelle de certains risques de la vie.

Les Réformateurs s'engagent à assurer le développement d'un Etat social actif où la sécurité sociale, en plus d'être garantie, s'accompagne de dispositifs visant à libérer les exclus de toute forme de dépendance vis-à-vis des mécanismes sociaux. Par exemple, il faut compléter les indemnités de chômage par de véritables mécanismes de réinsertion sur le marché du travail. Plutôt que de contraindre les personnes âgées à l'exclusion, il faut adjoindre à la pension légale la possibilité de se constituer des pensions complémentaires et, par le travail rémunéré après la retraite, de poursuivre une vie active et heureuse. Il ne suffit pas de rembourser les frais des soins de santé, il faut maintenir l'accès pour tous à des soins de qualité, multiplier les campagnes d'information, développer la prévention, stimuler la recherche scientifique...

La sécurité sociale n'a pas de prix, mais elle a un coût. Son financement ne peut cependant être un fardeau qui accable le travail, car en tuant le travail par des cotisations sociales trop lourdes et une imposition excessive, on rend impossible toute solidarité. A cette fin, il conviendra de prospecter des nouvelles formes de financement pour la sécurité sociale.

La réforme doit donc porter sur le financement de la sécurité sociale pour empêcher la faillite du système et augmenter son efficacité pour ceux qui en ont réellement besoin. Les Réformateurs s'intéressent davantage aux résultats réels de la sécurité sociale et aux personnes qui souffrent plutôt qu'aux intérêts des organismes intermédiaires qui dominent l'action sociale.

Fondé sur la solidarité interpersonnelle, notre système de sécurité sociale doit rester une compétence de l'Etat fédéral, qui concrétise la solidarité entre tous les habitants du pays. Les différents régimes de sécurité sociale sont évolutifs et les Francophones doivent veiller à ce que la compétence de l'Etat fédéral couvre ces nouveaux domaines de la solidarité sociale.

## **20. Le sport**

La pratique régulière d'un sport, quel que soit l'âge, est bénéfique pour la santé. Le sport est un facteur de prévention mais aussi de rééducation physique. Ses qualités éducatives d'apprentissage de la maîtrise et du dépassement de soi, du travail en équipe, du respect des autres sont également évidentes.

L'accès au sport doit être optimisé à tous les stades de la vie et encouragé dès l'école, qu'il s'agisse du sport de loisir, du sport de compétition ou du sport pour les handicapés.

Ceci implique une meilleure collaboration entre les écoles, les universités et les fédérations, ligues et clubs sportifs, qui nécessite notamment une meilleure intégration du sport dans les programmes d'étude ainsi que la détermination de plages horaires convenables intégrant les déplacements. Un meilleur soutien de l'Etat et une adaptation des aides en fonction des impératifs de chaque sport sont en outre indispensables pour permettre l'accès du plus grand nombre aux infrastructures.

Les Réformateurs veulent, avec tous les acteurs du sport, rendre sa place à celui-ci et lui permettre de nous aider à faire en sorte que notre vie soit toujours meilleure.

**x x**  
**x**

# **LE MANIFESTE DES RÉFORMATEURS**

## **1<sup>re</sup> partie Le Manifeste**

- **Le Manifeste** page 3
- **Des institutions modernes, voies de la réconciliation** page 5
- **Un contrat d'adhésion citoyenne** page 5
- **Les 7 piliers de la Réforme** page 7
  - 1. L'éthique de la réconciliation page 7
  - 2. La citoyenneté : la dimension politique de l'être humain page 7
  - 3. Une puissance publique réformée qui libère la citoyenneté page 8
  - 4. Un modèle social qui valorise la responsabilité page 8
  - 5. Un modèle économique balisé page 8
  - 6. Un socle commun de valeurs page 9
  - 7. Une action politique moderne page 9
- **L'engagement francophone** page 10
- **Appel aux Réformateurs** page 11

## **2<sup>e</sup> partie Une société qui réconcilie l'individu et l'Etat Les droits et devoirs de la citoyenneté**

- **Les droits et devoirs de la citoyenneté** page 15
  - 1. Agriculture et sécurité alimentaire page 17
  - 2. L'aménagement du territoire et la dynamique des villes page 17
  - 3. La croissance économique pour l'emploi page 18
  - 4. La culture page 20
  - 5. La démocratie et la représentation populaire page 21
  - 6. Le développement durable page 22
  - 7. L'Europe et le monde page 23
  - 8. La famille et l'enfant page 26
  - 9. La formation, l'enseignement et l'acquisition des connaissances page 26
  - 10. L'innovation et la recherche page 27
  - 11. Les institutions et leur fonctionnement page 29
  - 12. L'intégration et la reconnaissance des différences page 30
  - 13. Une justice efficace page 31
  - 14. La justice fiscale page 32
  - 15. La mobilité page 33
  - 16. La santé page 34
  - 17. La sécurité page 35
  - 18. Le service public page 37
  - 19. La solidarité page 37
  - 20. Le sport page 39